

Utilisation du devis unique

L'avenant numéro 2 à la convention des Chirurgiens-Dentistes prévoit l'utilisation d'un modèle de devis unique pour tout traitement pouvant faire l'objet d'une entente directe sur les honoraires.

L'utilisation de ce modèle est une obligation qui s'impose à tous les chirurgiens-dentistes.

Pour vous permettre de respecter la réglementation, LOGOSw intègre un nouveau modèle de document et automatise les calculs.

Paramétrage

Le devis unique impose de connaître et de renseigner certaines charges annuelles du cabinet.

Il est donc nécessaire de fournir préalablement au logiciel les chiffres qui permettront par la suite et pour chaque devis de calculer automatiquement les valeurs requises.

1. Dans le menu "Outils..Nomenclature..Soins", chaque praticien retrouve sa nomenclature personnelle des actes et des tarifs.

Vous devez paramétrer vos différents actes pour permettre la présentation sur le devis.

Pour cela, dans l'onglet Devis de chaque acte pour lequel vous établirez un devis, vous devez paramétrer :

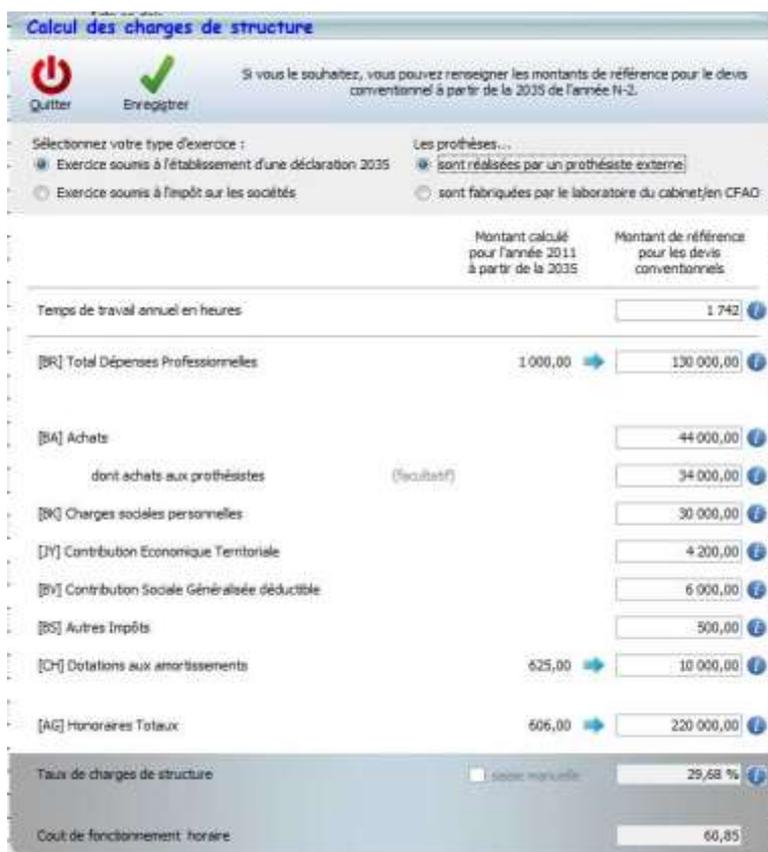
- la durée prévue pour la réalisation de l'acte ;
- le type de calcul à réaliser dans les devis, parmi l'un des modes suivants :
 - « Pas de calcul » : les charges de structures ne seront pas mentionnées sur le devis,
 - « Calculs pour des soins de durée prévue » : saisissez alors le temps habituel pour la réalisation de l'acte, ainsi que les frais directement imputables à l'acte (matériaux...),
 - « Calculs pour les DMSM » : saisissez alors le prix d'achat du dispositif auprès du prothésiste.



2. Vous devez également saisir les charges de structure de votre cabinet. Pour cela, cliquez sur le bouton "Définition des charges".

Cet écran ne doit être saisi qu'une seule fois par an : vous pouvez vous aider de votre déclaration 2035 établie pour l'exercice de l'année N-2 (pour les sociétés, voir plus loin dans ce document).

La saisie du temps de travail annuel est facultative. Si ce champ est renseigné, il permet de déterminer le coût de fonctionnement horaire du cabinet.



	Montant calculé pour l'année 2011 à partir de la 2035	Montant de référence pour les devis conventionnels
Temps de travail annuel en heures		1 742
[BR] Total Dépenses Professionnelles	1 000,00	130 000,00
[BA] Achats		44 000,00
dont achats aux prothésistes (facultatif)		34 000,00
[BK] Charges sociales personnelles		30 000,00
[JY] Contribution Economique Territoriale		4 200,00
[BV] Contribution Sociale Généralisée déductible		6 000,00
[BS] Autres Impôts		500,00
[CH] Dotations aux amortissements	625,00	10 000,00
[AG] Honoraires Totaux	606,00	220 000,00
Taux de charges de structure		29,68 %
Coût de fonctionnement horaire		60,85

Cette fenêtre vous guide dans votre saisie et rappelle le cas échéant les chiffres provenant de votre comptabilité pour l'année N-2.

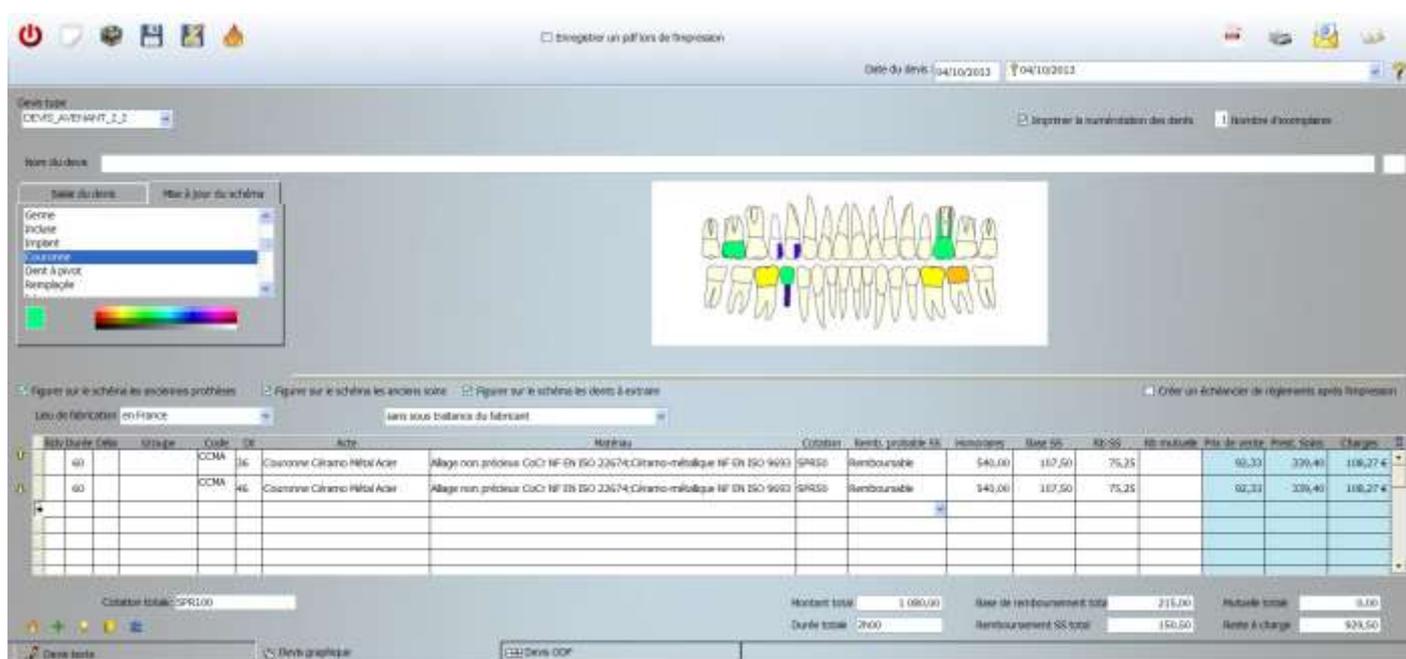
La préparation d'un devis

Lors de l'édition d'un devis, si on sélectionne un acte défini comme indiqué ci-dessus, l'ensemble des champs du devis sont renseignés automatiquement.

À partir de la fiche patient, cliquez sur l'icône devis. Sélectionnez l'onglet "devis graphique". Sélectionnez le devis-type « **Devis conventionnel** » (ou « Devis conventionnel ODF »).

Saisissez alors les actes dans le devis en indiquant vos codes d'actes et les numéros de dents.

Vous pouvez également renseigner le lieu de fabrication et le mode de sous-traitance (par défaut : "en France" et "sans sous-traitance" sont sélectionnés).



The screenshot displays the LOGOSw software interface for creating a dental invoice. At the top, there are navigation icons and a date field set to 04/10/2013. Below this, the user has selected a patient file and a specific invoice type. A dental chart is visible, showing teeth with colored highlights indicating selected procedures. A table below the chart lists the details of the procedures, including codes, descriptions, materials, and costs. At the bottom, there are summary fields for total amounts and insurance coverage.

Acte	Matériau	Catégorie	Révis. préalable	Remboursé	Base SS	Ré-SS	Ré-mutuelle	Pts de vente	Prent. Soins	Charges	
60	Costronne Citrino Nitel Acier	Aliage non précieux CoCr Ni EN ISO 22674;Citrino-métallogie Ni EN ISO 9693	SPRS	Remboursable	540,00	107,50	75,25		60,33	339,40	106,27 €
60	Costronne Citrino Nitel Acier	Aliage non précieux CoCr Ni EN ISO 22674;Citrino-métallogie Ni EN ISO 9693	SPRS	Remboursable	345,00	107,50	75,25		60,33	339,40	106,27 €

Summary fields at the bottom of the interface:

- Montant total: 1 080,00
- Base de remboursement SS: 215,00
- Durée totale: 2x60
- Remboursement SS total: 150,50
- Montant total: 0,00
- Reste à charge: 929,50

Il ne vous reste plus qu'à imprimer le devis pour le remettre à votre patient.

N'oubliez pas de joindre la notice explicative (disponible en téléchargement séparée sur www.logosw.net/devis).

Editeur LOGOSw - Monsieur PATIENT Martin - Courriers - Sans nom

Version 40 - Vendredi 4 Octobre 2012 13:58

100%

Quitter Créer un email PDF Exporter

DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE

(Une note à tenir séparée ne doit pas composer dans ce devis)

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers ou l'usage de celui-ci sont strictement interdits.

Identification du chirurgien dentiste traitant : Docteur Jean LAUTREAU Identifiant du praticien : 941600189 Identification de la clinique (nom, adresse et adresse du cabinet ou de l'établissement) (RS, AVENUE DE L'INDUSTRIE 87270 COULHIS) N° de la structure (ARS/INSEE ou SIRET)	Date de l'établissement du devis : 04/10/2012 Durée de validité du devis : 6 mois Identification du patient Nom et prénom : PATIENT Martin Date de naissance : 25/03/1968 N° de sécurité sociale de l'assuré
À remplir par l'assuré ou celui-ci ou son représentant légal Adresse de l'assuré : 11 avenue de la Plage 33566 LAVILLE Tel : 01 33 04 28 88 87 Nom de l'organisme complémentaire N° de contrat ou d'affilié Référence dossier : à renseigner par l'organisme complémentaire	À remplir par le chirurgien dentiste - Description du traitement proposé Prescription dentaire (C1 - C20) - (à compléter)

Liste de fabrication de dispositifs médicaux : Les produits seront fabriqués en France sous l'étiquette du fabricant

A l'issue du traitement et sur votre demande, il vous sera remis une déclaration de conformité du dispositif médical. *Néanmoins rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité

Description précises et détaillées des actes											
Quantité	Nature de l'acte	Matériau utilisé	Cotation NGAP ou acte non remboursable par l'Assurance Maladie Obligatoire	(A) Prix de vente du dispositif médical au "meilleur"	(B1) Montant des prestations de soins	(B2) Charges de structure	(C1+A+B1+B2) Montant des honoraires	(D) Base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire	Preuve en charge par l'Assurance Maladie Obligatoire	Remboursé à l'organisme complémentaire	
36	couronne céramo-métal acier	Alliage non précieux C10 NF EN ISO 22074 Céramo-métallique NF EN ISO 3603	SPRUE	32,33	359,40	105,27	542,08	187,50	35,23		
16	couronne céramo-métal acier	Alliage non précieux C10 NF EN ISO 22074 Céramo-métallique NF EN ISO 3603	SPRUE	32,33	359,40	105,27	542,08	187,50	35,23		

Le montant total des honoraires sera de 1 860,00 Euros.

* Coût fabrication du dispositif médical

Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité de choix de son traitement. Date et signature du patient ou du (ou des) responsable(s) légal(s)	Signature du praticien
---	------------------------

Cas particuliers

Exercice en société

Si vous exercez au sein d'une structure qui ne dépose pas de déclaration 2035 (mais qui est soumise à l'impôt sur les sociétés), vous devez utiliser les montants de votre comptabilité de votre dernière année clôturée.

Vous débutez votre exercice

Plusieurs cas peuvent se présenter :

1. vous vous installez tant que praticien libéral et vous succédez à un autre praticien.
Dans ce cas, vous devez utiliser les mêmes informations de charges de structure que votre prédécesseur.
2. vous créez un nouveau cabinet.
Vous pouvez alors utiliser les données que vous avez établies dans le cadre de votre budget prévisionnel, ou, à défaut, un taux de charge moyen déterminé par une association de gestion agréée locale.
3. vous rejoignez un cabinet en tant que collaborateur.
Si vous remplacez un précédent collaborateur parti du cabinet, vous devez utiliser les informations de charges de structure que le collaborateur que vous remplacez.
Dans le cas contraire, vous devez utiliser les informations de charges de structure du cabinet au global.

Vous réalisez vous-même les prothèses

Vous ne pouvez bien sûr pas saisir un prix d'achat de prothésiste.

Dans ce cas, il vous faut indiquer dans la fenêtre des informations sur les charges de structure que vous réalisez vous-même les prothèses, et saisir que le montant total des frais liés à l'activité de fabrication (matériaux, salaires, amortissement des matériels...).

Pour chaque acte, vous ne saisissez alors pas de frais de prothésistes, qui seront automatiquement calculés. Si de manière exceptionnelle votre devis intégrait une prothèse fournie par un prothésiste externe, saisissez le prix de celle-ci dans le devis.